ORAN

Deux journées d'étude sur la passation des marchés publics

La salle de conférences de l'hôtel Royal a abrité, hier, la deuxième journée de la rencontre d'étude organisée par l'Ecole de gestion, d'informatique et de commerce, EGIC Ibn-Sina.

Cette rencontre, qui se poursuivra aujourd'hui, portera sur «la passation des marchés publics, à la lumière du décret présidentiel 08-338 du 26 octobre 2008». Elle sera animée par M. Mouloud Amer Yahia, expert-consultant et avocat au barreau d'Alger.

Lors de son intervention, M. Mouloud Amer Yahia a expliqué que le nouveau décret présidentiel 08-335, du 26 octobre 2008 constitue un amendement de la loi 02-250, promulguée en 2002. Il réglementera ainsi les différentes modalités de passation des marchés publics.

Le conférencier a précisé que la nécessité d'amendement de la loi précédente est devenue indispensable.

«La pression des organisations internationales a joué un grand rôle à ce sujet, que ce soit sur le plan des passations de marchés publics ou privés.» Il a rappelé également que le passage du système économique algérien au système mondial nécessitait une prise en charge plus adaptée afin de procurer aux entreprises locales plus de sécurité.

Ces dernières, dans le cadre du système actuel, seront confrontées à des difficultés majeures, notamment en matière de concurrence avec les entreprises étrangères.

M. Mouloud Amer Yahia a souligné la caractère indispensable de la promulgation de nouvelles lois dans ce sillage, car, selon lui, la faiblesse des systèmes des sociétés algériennes ne tiendra guère devant l'atrocité des concurrents étrangers, et ce, pour sécuriser la production locale.

Le programme de ces journées d'étude sera axé sur différents sujets relatifs à la passation des marchés et à ses modalités. A travers ces journées, l'ensemble des organisateurs visent à «maîtriser la réglementation des marchés publics, y compris les nouvelles dispositions introduites par le décret 08-338 du 26 octobre 2008, mesurer la portée pratique du système de contrôle, ainsi que cerner les nouvelles dispositions qui traduisent dans les faits les principes de non-discrimination, de concurrence, d'équité, d'intégrité et de transparence dans le choix des entreprises». «Cette rencontre sera d'une grande importance pour les cadres dirigeants des entreprises ainsi que pour l'ensemble des cadres impliqués dans la gestion des sociétés», estiment notamment les mêmes organisateurs.

Ben Aziz

SONATRACH-SORFERT ALGÉRIE

Signature d'un accord d'achat et de vente de gaz naturel

Le ministre Chakib Khelil a estimé que les cours du pétrole ont connu une remontée de 20 dollars grâce aux décisions de l'Opep de réduire la production. Celle-ci serait revue à la hausse après la prochaine réunion qui aura lieu le 15 mars prochain.

Wassila Z. - Alger (Le Soir) - «Si ces décisions n'avaient pas été prises, nous en serions à 20 dollars le baril. Nous avons donc gagné 20 dollars», affirmait, hier, le ministre de l'Energie et des Mines, en marge de la signature d'un contrat de vente et d'achat de gaz entre le groupe Sonatrach et la société Sorfert Algérie, détenue par Sonatrach et l'égyptien Orascom construction industrie (OCI), sur une durée de 20 ans. Ce partenariat permettra à la Sonatrach, selon Khelil, de réaliser entre 50 et 100 millions de dollars par an sur une durée de 20 ans, avec la fourniture, dès 2011, de 1,75 milliard de mètre cubes par an de gaz naturel pour l'alimentation du complexe pétrochimique situé à Arzew.

Ce dernier aura une capacité de production de 4 400 t/j d'ammoniac et de 3 450 t/j d'urée granulée. Des produits utilisés en agriculture.

Le projet de réalisation de ce complexe est pris en charge par Sorfert, et l'état d'avancement des travaux est estimé à 40 %.

Les travaux s'achèveront d'ici à fin 2010. «En signant ce contrat d'une durée de 20 ans, au moment où la morosité domine l'économie mondiale, c'est un pari gagnant que nous prenons sur las capacités de Sonatrach et sur les promesses de l'industrie algérienne des hydrocarbures», affirmait M. Mohamed Meziane, P-dg du groupe Sonatrach. A travers ce genre de projet, la Sonatrach compte marquer de sa présence «la reprise de la croissance mondiale et la relance de la demande sur les marchés des hydrocarbures et leurs dérivés». Pour sa part, Oussama Beshaib, président-directeur général de Sorfert, «il s'agit d'un projet très important dont l'investissemùent est de 2,2 milliards de dollars».

Le groupe Sorfert, qui a déjà eu une expérience en Algérie en investissant dans le ciment, est prêt pour d'autres engagements.

«Nous sommes prêts à réaliser d'autres investissements si d'autres occasions s'offrent à nous», dira Beshaïb. Ce dernier précisera que le projet offrira dans un premier temps 5 000 postes d'emploi directs.

W. Z.

L'ACCÈS À L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET DES SCIENCES ISLAMIQUES BLOQUÉ

Les étudiants toujours en colère après les propos insultants d'un professeur

Dans la matinée d'hier dimanche, les étudiants de l'Institut des sciences humaines et des sciences islamiques bloquaient toujours l'accès à l'université, — une situation qui dure depuis le début de la semaine —, et ce en signe de protestation à l'égard d'un enseignant qui a proféré, il y a près d'un mois, des propos insultants allant jusqu'à traiter les étudiantes de p...

L'enseignant en question a été innocenté par la commission disciplinaire, un verdict qui a soulevé l'indignation des étudiants qui voient en cette prise de position, la voie ouverte à d'autres mépris à l'égard des étudiantes en particulier et des étudiants en général.

Depuis, les étudiants ont pu réunir 1 000 signatures pour que l'enseignant présente des excuses aux concernés et quitte leur institut.

Au deuxième jour de protestation, les protestataires devaient être reçus par le doyen de la faculté pour trouver une solution à cette situation qui, selon eux, ne saurait être débloquée sans les excuses du professeur qui a eu des propos inqualifiables et très blessants.

Amel B.

AVIS DE DÉCÈS

La famille Touati (parents et alliés) d'Alger, de Batna, de Sétif et de Béjaïa fait part du décès de son cher et regretté

Touati Abdelmalek

avocat

survenu le 22 février 2009.

La levée du corps se fera le lundi 23 février à 12h30 au domicile familial sis 04, rue Abderrazak-Abdeslam (ex-Voinot) à Alger.

AFFAIRE DU CASIER JUDICIAIRE «VIERGE» DE BOUZIANE A. K.

Le procureur requiert 3 ans de prison ferme

Après un premier report, le procès des quatre accusés impliqués dans l'affaire de faux et usage de faux, délivrance non justifiée d'un document administratif et falsification de documents, où sont impliqués l'ex-chef de Sûreté de wilaya, deux ex-officiers de la police judiciaire de la même institution et l'ex-patron d'un groupe de presse régional, a finalement eu lieu hier. Ainsi, les trois accusés présents, en l'occurrence l'ex-chef de la Sûreté d'Oran, Mokrani Mokhtar, M. Youssef, actuellement en prison pour une autre affaire, et N. Amine, devaient répondre des grieffes qui leur sont reprochés. Le quatrième accusé, Ahmed Khodja Bouziane, étant en fuite, est quant à lui, accusé d'avoir reçu des documents administratifs sur la base de fausses informations, ainsi que de faux et usage de faux. Durant le procès, le procureur général a requis trois ans de prison ferme à l'encontre de Mokrani Mokhtar, M. Youssef et Bouziane A. K., et l'application de la loi concernant le quatrième accusé. Le verdict devra être connu ultérieurement.

A. B.

APRÈS LES NEUF GENDARMES BLESSÉS LORS D'UN MATCH

14 supporters écroués à Tiaret

Pas moins de 14 supporters, sur les 20 ayant comparu avant-hier devant le procureur de la République du tribunal de Tiaret, ont été placés sous mandat de dépôt pour affrontements et troubles à l'ordre public, a-t-on appris auprès du groupement de la gendarmerie.

Les faits remontent au 20 février dernier, lorsqu'une rencontre de football de la régionale une, ayant opposé l'équipe de Dahmouni (Tiaret) à celle de Hassasna, dans la wilaya de Saïda, a connu des dérapages graves suite à un envahissement du terrain par des énergumènes. Ces derniers, qui n'ont pas digéré la défaite de leur team, à cinq minutes du coup de sifflet final, se sont introduits de force à l'intérieur du terrain pour s'attaquer à l'arbitre auquel ils reprochaient une partialité flagrante.

Lors des incidents qui ont éclaté, neuf des gendarmes qui assuraient l'ordre, alors qu'ils s'interposaient pour apaiser les esprits, ont été sérieusement blessés et évacués en urgence vers les UMC du secteur sanitaire Youssef-Damardji de Tiaret. A noter que l'intervention énergique de la police anti-émeutes, venue en renfort, s'est soldée par l'arrestation d'une vingtaine d'émeutiers dont trois mineurs.

Une enquête a été ouverte pour élucider les circonstances de survenue de ces incidents qui n'honorent nullement notre sport-roi.

Mourad Benameur

Rectificatif

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans notre article intitulé «Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne : La crise financière ne remettra pas en cause les aides débloquées pour son application», publié dans notre édition du 17 février 2009, par rapport au montant de l'aide allouée à notre pays dans le cadre de cet accord. Il fallait en fait écrire 2,2 milliards d'euros (soit environ 20,5 milliards de dinars) au lieu de 2 200 milliards d'euros comme cela a été mentionné dans l'article. Toutes nos excuses à nos lecteurs et à son Excellence l'ambassadrice, chef de la délégation de la Commission européenne en Algérie, Mme Laura Baeza.

La rédaction